

Date d'envoi de la convocation : 21 septembre 2018

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 septembre 2018**

---

L'an deux mille dix-huit, le 27 du mois de septembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Olivier BACCIALONE, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 4 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY  
Mme Catherine DUBOURG qui a donné procuration à M. Cyril RENELEAU  
M. Steeve LOZANO qui a donné procuration à Mme Amandine VIGNERON  
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT

Absents : 2 Mme Tiphaine RAGUENEL  
M. Joris MONSEIGNE

*Mme Corinne FRITSCH est élue secrétaire de séance.*

**N° DL27092018-19 : Délégation de service public du Casino : rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2016-2017**

Rapporteur : Monsieur Jérémy BOISSON

L'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession prévoit que le concessionnaire produit chaque année un rapport qui doit notamment permettre à l'autorité concédante.

Le rapport annuel établi par le groupe COGIT en sa qualité de délégataire pour le dernier exercice écoulé (2016-2017) a été transmis à la collectivité. La copie papier de ce rapport est à votre disposition, pour information, auprès de la direction générale des services.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1411-3,

**VU** l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et notamment son article 52,

**VU** le rapport annuel établi par le délégataire du casino de Lacanau pour l'exercice 2016-2017,

**VU** l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 19 septembre 2018

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

**ARTICLE 1**

**PREND ACTE** de la présentation et de l'examen du rapport annuel pour la délégation de service public du casino

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire**

**Laurent PEYRONDET**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20181010-  
DL27092018-19-DE  
Date de réception préfecture :  
10/10/2018 Page 2 sur 2